

# Jean-Marc Roué : « Supprimer les exonérations de charges est une trahison »

IN [Le Marin](#) DU 20 OCTOBRE 2017

Le projet de loi de finances prévoit de supprimer les exonérations de charges non Énim obtenues en 2016 dans le cadre de la loi Leroy. Les armateurs ne comprennent pas ce retour en arrière qualifié de « trahison » par Jean-Marc ROUÉ, le président d'Armateurs de France, dans un entretien au Marin.

Les armateurs ont obtenu en 2016 l'exonération de toutes les charges hors Énim. Une mesure emblématique de la loi Leroy aujourd'hui menacée ?

MM. DARMANIN, PHILIPPE et LE MAIRE, lorsqu'ils étaient parlementaires en 2016, ont tous voté la loi Leroy et l'exonération de charges hors Énim qui avaient recueilli une très large majorité. Or voilà que l'article 53 du projet de loi de finances, qui va être examiné dans les prochains jours au Parlement, prévoit la disparition de cette mesure. Est-ce cela l'ambition maritime du gouvernement ? Quels dossiers allons-nous, dans ce contexte, pouvoir apporter au comité interministériel de la mer le mois prochain. Un Cimer que, nous disait-on, le gouvernement veut nourri et riche...

Pourquoi cette volonté de revenir sur les exonérations de charges ?

Pour des motifs que nous estimons fallacieux et spécieux, sous prétexte que cette mesure, déjà en place, ne serait pas eurocompatible. Bruxelles a seulement demandé qu'elle s'applique aux marins français sous pavillons européens et pas seulement français. Ce qui, nous dit-on, représente 2 millions d'euros de coût budgétaire supplémentaire sur les 17 millions que représente l'exonération hors Énim pour les marins français sur des navires français...

L'Europe a beau jeu ?

Le ministère des Transports semble avoir été mal conseillé. On nous dit que s'il y a plus de marins français, le coût budgétaire des exonérations de charges sera plus important. Mais, plus de marins français, n'est-ce pas justement ce que l'on veut avec une telle mesure ? Dans le cadre du projet pour lequel il a été élu, le président de la République ne demande-t-il pas aux Français et aux entrepreneurs français d'être audacieux ? L'entreprise (NDLR : Brittany Ferries) que je préside qui investit dans un ferry au GNL, CMA CGM qui commande les plus grands porte-conteneurs du monde potentiellement propulsés au GNL ou Louis Dreyfus armateurs qui démarre la construction d'un navire pour les EMR ne font-ils pas preuve d'audace ?

Revenir sur ces exonérations c'est mettre en difficulté ces projets ?

Louis Dreyfus armateurs qui vise le marché ultra-concurrentiel des EMR en Europe du nord rencontrerait ainsi un obstacle de taille sur les appels d'offres si on change les règles qui ont motivé son investissement. Ce n'est pas acceptable. Pour tous les armateurs qui tiennent bon depuis ces dernières années, qui, depuis la crise de 2008, se sont souvent bien comportés si on les compare à de grands groupes industriels plus connus, ce projet peut-être considéré comme une trahison si le projet de loi de finances pour 2018 devait rester en l'état. D'autant que la situation économique du shipping n'est pas florissante. La France a besoin d'un secteur du transport et des services maritimes dynamiques et il faut pour cela que son pavillon soit compétitif.

Pourquoi ?

Notamment au nom de la transition énergétique, écologique et solidaire. Le navire, gros consommateur de carburant, est un diviseur de coût pour mettre plus vite en place une énergie alternative et source de très peu d'émissions comme le gaz. Quelqu'un peut-il raisonnablement penser qu'on puisse mener cette transition si le transport maritime n'est pas inclus ? Et si la France n'a pas le contrôle de sa flotte, comment pourrait-elle la réussir et porter une ambition européenne dans ce domaine ? J'entends le président de la République dire qu'il veut une nouvelle Europe : l'écologie peut être un projet commun.

Qu'allez-vous faire pour convaincre les parlementaires ?

Nous comptons sur le débat parlementaire pour revenir sur ce texte. Le président veut de l'audace, les armateurs sont prêts mais ils attendent très clairement désormais une réponse favorable sur le maintien des exonérations de charges, un des piliers de la compétitivité d'un secteur exposé plus que d'autres à la concurrence internationale.